



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 4 Septembre 2017

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Marché N°170022 : Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés à la collecte des emballages légers

L'an deux mille dix-sept, le 4 septembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI. Madame Françoise VESPERINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7**

**Votants : 8
Pour : 7
Contre : 0
Abst : 1**

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Marché N°170022 : Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés à la collecte des emballages légers

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 2 mai 2017 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
Abstention M. Morganti

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Marché N°170022 - Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés à la collecte des emballages légers ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à la SAS INTERPACK, sise à 14130 LE TORQUESNE, N° de Siret 387 823 271 00011 pour un volume minimum de 100 000 unités et maximum de 300 000 unités, identique pour les trois périodes de reconduction ;

Bureau du 4 septembre 2017

OBJET : Marché N°170022 : Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés à la collecte des emballages légers

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **07 SEP. 2017**
et publication ou notification
du **07 SEP. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI